



Demande de nationalité Française et date de naissance

Par **Tasmine**, le **20/07/2013** à **15:37**

Bonjour à tous,rrnrnJe viens vers vous car une amie m'a posé une question qui m'a un peu interpellé!rnJe vous raconte brièvement les faits :rrnrnUn homme est venu en France il y a maintenant une petite quinzaine d'années. Il est arrivé d'Algérie. Il est marié à mon amie depuis 2007 et ils n'ont pas d'enfant. rnrnElle a découvert que son mari avait falsifié sa date de naissance sur son extrait de naissance (avec l'aide d'un agent de mairie en Algérie). En effet, son mari a un homonyme qui vit en Algérie mais qui est plus jeune que lui de quelques années. Et tout ceci pour entrer en France en tant qu'étudiant. Etudes qu'il a poursuivi ici.rnrnIl y a quelques mois il a demandé l'accès à la nationalité française, chose qu'il a obtenu dans les premiers mois de l'année 2013. rnrnMa question : rnrnQu'est ce qu'il encours si l'administration française s'aperçoit que cet homme est rentré en France frauduleusement car falsification de sa date de naissance?rnrnEt si tel est le cas, peut-il se voir retirer sa nationalité française?rnrnrnMerci à l'excellent équipe bénévole d'Experatoo!rnrnrnBien à vousrnrnTasmine.